

CONVENTION

Ville de MARSEILLE /METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

CONVENTION PORTANT SUR L 'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS D'ACCOMPAGNEMENT DE VOIRIE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

entre :

La Ville de Marseille,
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, ou son représentant dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal,

Désignée ci-après «VILLE DE MARSEILLE»

et :

La Métropole Aix Marseille Provence
représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude GAUDIN ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Métropolitain,

Désignée ci-après «Métropole Aix Marseille Provence »

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Le décret N° 2015-1085 du 28/08/2015 a procédé à la la création de la Métropole Aix Marseille Provence.

Depuis le 1er janvier 2001, la compétence relative à la création et à l'entretien de la voirie a été transférée de plein droit à la Communauté Urbaine (art. 5215-20 du CGCT), qui avait en charge la responsabilité de l'ensemble des voies et de leurs dépendances, ainsi que des ouvrages, réseaux, installations et accessoires qui y sont implantés et qui contribuent au maintien de la destination de la voie à la circulation et à la sécurité des usagers. Cette compétence a été transférée de plein droit à la Métropole à compter de sa création.

A ce titre, la métropole assure l'entretien des arbres d'alignement qui comprend l'entretien et les interventions de mise en sécurité des arbres du domaine public routier métropolitain.

Cependant les espaces verts d'accompagnement de voirie sont demeurés de gestion Ville de Marseille.

La Métropole, qui ne possède pas de structure propre susceptible d'assurer cette compétence sur le périmètre de la commune de Marseille, souhaite en confier l'exécution à la Ville de Marseille qui dispose au sein de la Direction des Parcs et Jardins, d'une part du savoir-faire nécessaire, et d'autre part de moyens humains et matériels partiellement mutualisables permettant d'optimiser les charges et le service rendu aux usagers.

Aussi est-il envisagé d'utiliser la possibilité offerte par l'article L.5215-27 du CGCT applicable à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour ce faire. L'article précité dispose que « la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leur groupement ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public »

La présente convention précise les modalités techniques et financières selon lesquelles la métropole Aix Marseille Provence confie l'entretien des espaces verts d'accompagnement de voirie à la Ville de Marseille.

Ceci convenu, il a été arrêté ce qui suit :

Considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5217-1, L5217-2, et L.5215-27
- Le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 111.1
- Le Code Général de la Propriété de la Personne Publique et notamment son article L 2111-2 et L2111-14

ARTICLE 1- Objet de la présente convention :

Par la présente convention la Métropole Aix Marseille Provence confie à la Ville de Marseille l'entretien des espaces verts d'accompagnement de la voirie communale sur l'ensemble du territoire de la commune de Marseille.

L'inventaire des espaces concernés est joint en annexe au présent document.

ARTICLE 2- Nature des prestations à la charge de la Ville de Marseille

Sur chacun des espaces concernés, la Ville de Marseille réalise pour le compte de la Métropole les prestations d'entretien suivantes, sur les surfaces plantées :

- entretien et remplacement des plantations
- taille des végétaux
- tontes, débroussaillage, désherbage,
- enlèvement des déchets de taille
- enlèvement des déchets ménagers, papiers et déchets végétaux naturels
- traitements phytosanitaires
- apports de substrats et supports de cultures
- apports d'amendements organiques et fertilisants
- paillage
- entretien des dispositifs d'arrosage
- entretien des clôtures des espaces plantés
- entretien du mobilier urbain (bancs, corbeilles, hors potelets et barrières de voirie).

Il est précisé que les présentes prestations ne concernent pas les arbres d'alignement, ni les bordures des ronds points, terre pleins centraux, trottoirs et bordures cernant les plates bandes.

La Ville de Marseille fournit les moyens en personnels, l'outillage, les engins et véhicules, les fournitures et l'ensemble des produits et fluides nécessaires à l'exercice de ses missions.

Elle demeure libre de réaliser les prestations en régie, ou de les confier à des entreprises avec lesquelles elle conclut des marchés. Les marchés ainsi conclus relèvent de sa seule responsabilité.

La liste des entreprises titulaires des marchés de la Ville est communiquée régulièrement à la Métropole.

La Ville de Marseille assure le traitement des plaintes relatives aux espaces dont elle a la charge, et la gestion administrative des réponses aux usagers.

Article 3 – Nature des prestations à la charge de la Métropole

La Métropole met gratuitement les espaces d'accompagnement de voirie à disposition de la Ville de Marseille afin de lui permettre de réaliser ses prestations et lui en garantit le libre accès.

La Métropole demeure maître d'ouvrage de tous travaux de transformation, d'extension ou de création. Ces travaux ne sont pas inclus dans le montant prévu à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 4 – Dispositions financières

La réalisation des missions et tâches objets de la présente convention donne lieu à un remboursement des frais d'entretien courant engagés par la Commune. La Métropole assure la prise en charge des dépenses exposées par la Commune pour les missions et tâches qui lui sont confiées par la présente convention. Le montant de ces dépenses est fixé à 1 393 787 € en 2018 (décomposition annexée à la présente convention).

Il est également précisé que l'évaluation définitive des charges transférées par la Commune, qui accompagne tout transfert de compétence, sera réalisée dans le cadre des prochains travaux de la CLECT en 2018 et sera déduite de son attribution de compensation pour 2018, dans tous les cas la compensation sera effective des 2018.

Modalités de paiement :

Le remboursement des dépenses exposées par la Commune se fera sur présentation du décompte définitif de l'exercice écoulé.

ARTICLE 5 - Contrôle technique -financier – comptable

La Ville de Marseille tient régulièrement informée la Métropole du déroulement des prestations qu'elle exécute pour son compte. Cette dernière peut à tout moment, exiger les documents relatifs aux opérations engagées, suivre les opérations et procéder à toutes vérifications utiles.

La Ville de Marseille s'engage à remettre chaque année à la Métropole un rapport financier et technique relatif aux prestations réalisées, et fait toute proposition utile visant à améliorer la qualité paysagère et les conditions d'entretien des espaces concernés.

ARTICLE 6 – Révision du périmètre des prestations

La Métropole et la Ville de Marseille remettent à jour une fois par an, en tant que de besoin, l'inventaire des espaces annexés à la présente convention.

Les conséquences financières d'une variation du nombre et/ou des surfaces traitées font l'objet d'une évaluation concertée entre la Métropole et la Ville de Marseille et donnent lieu à la révision du montant prévu à l'article 4.

Cette dernière fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 Durée

La présente convention est conclue pour une durée de un an. Elle pourra être renouvelée à chaque date d'échéance, par reconduction expresse notifiée à l'autre partie d'un commun accord un mois avant celle-ci.

En cas de non reconduction à sa date anniversaire, par l'une ou l'autre des parties, cette décision sera notifiée avant la date d'échéance de la convention, sous préavis de 6 mois.

ARTICLE 8 Non validité partielle de la convention

Si une ou plusieurs des dispositions de la présente convention se révélaient nulles ou étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur portée ;

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour substituer à la disposition invalidée une disposition valide ayant un effet équivalent.

ARTICLE 9 Résiliation

Le non respect par l'une ou l'autre des parties des termes de la présente convention entraînerait après discussion et désaccord persistant entre les parties la résiliation d'office de celle-ci.

Toute modification de la présente convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

La résiliation de la présente convention pourrait être prononcée, par l'une ou l'autre des parties, pour une des raisons suivantes :

- pour cause d'intérêt général
- en cas de manquement grave, par l'une des parties , à ses obligations.

En cas de résiliation, si les dépenses engagées par la Ville sont supérieures aux acomptes versés par la Métropole, la Ville pourra réclamer à la Métropole le différentiel sur présentation d'un état certifié des dépenses exécutées, cosigné par le receveur des finances et le Maire de Marseille.

En revanche, si les dépenses engagées par la Ville sont inférieures aux acomptes versés par la Métropole, la Ville sera tenue de rembourser le trop perçu à l'appui de l'état certifié des dépenses exécutées cosigné par le receveur des finances et le Maire de Marseille.

La résiliation de la présente convention ne pourra intervenir que dans un délai de 60 jours à compter de la mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette période de 60 jours devra être mise à profit par les deux parties afin de trouver une solution par conciliation amiable.

ARTICLE 10 LITIGE

En cas de litige survenant à l'occasion de la présente convention, tant en ce qui concerne son interprétation que son exécution, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Marseille.

La juridiction sera saisie par la partie la plus diligente.

ARTICLE 11 Exécution de la Convention

La présente convention sera exécutoire à compter de sa signature par les deux parties, après transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 12 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile comme suit :

La Métropole Aix Marseille Provence
10 Place de la Joliette
Les Docks, Atrium 10. 7
13567 MARSEILLE CEDEX 2

La Ville de Marseille en son siège :
Hôtel de Ville
Quai du Port
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Fait à Marseille en deux exemplaires originaux le

Pour la Métropole
Aix Marseille Provence

Pour la Ville de MARSEILLE,

DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION

- Inventaire des espaces verts d'accompagnement de voirie entretenus par la Direction des parcs et Jardins
- Inventaire des terrains entretenus par le service Espaces Naturels
- Annexe financière

ACCOMPAGNEMENTS DE VOIRIE

Nombre	Typologie	Nom	Equipement	UPEP terrain	601 080 Superficie (m²)	Arr	Adresse	DOMAINE
EVA		Chemin piéton Chape		Voirie	958	4	Rue Chape	
EVA		Dôme		Voirie	690	4	Bd Flemming	
EVA		EVA Chutes Lavie		Voirie	625	4	Av Camille Flammarion	
EVA		Giratoire Flammarion/Siphon		Voirie	80	4	145 Bd Flammarion	
EVA		Ilots Flemming		Voirie	990	4	Bd Flemming	
EVA		Jardinière Colonel Rossi		Voirie	32	4	28 Bd Rossi	
EVA		Jardinières Chartreux 204		Voirie	100	4	204 Avenue des Chartreux	
EVA		Jardinières Jugan		Voirie	570	4	Avenue Jeanne Jugan	
EVA		Jardinières Lauriers Roses		Voirie	155	4	Bd Lionel Terray	
EVA		Jardinières Pittosporums		Voirie	140	4	Bd de Plombières	
EVA		Mairie Annexe des Chartreux		Voirie	165	4	132 Avenue des Chartreux	
EVA		Parking Guigou		Voirie	130	4	Angle Bd Guigou Ave Chutes Lavie	
EVA		Place des Chutes Lavie		Voirie	260	4	Avenue des Chutes Lavie	
EVA		Place Sébastopol		Voirie	70	4	Place Sébastopol	
EVA		Rocade du Jarret		Voirie	2443	4	Rocade du Jarret (S=2323)	
EVA		Talus Albe		Voirie	1965	4	Rue Albe	
EVA		Talus Chalusset		Voirie	2475	4	Bd Flemming	
EVA		Talus Iris		Voirie	420	4	Bd Flemming	
EVA		Garibaldi Blancarde		Voirie	935	5	135 Chemin St Jean du Désert	
EVA		HLM Garibaldi - Blancarde		Voirie	510	5	135 Chemin St Jean du Désert	
EVA		Jardinières Parvis Sidi-Brahim		Voirie	51	5	13 Square Sidi Brahim	
EVA		Jardinières Timone (Armée d'Afrique)		Voirie	308	5	Rue St Pierre	
EVA		RP Imbert		Voirie	50	5	Place Docteur Léon Imbert	
EVA		Tram Secteur 5°		Voirie	570	5		
		Voirie Bd Jean Moulin			8244	5		
EVA		Av Floralia + délaissé collège		I 8000	1331	9	Av Floralia	
EVA		Echangeur Valmante		I 8890	1665	9	Avenue Delattre de Tassigny	
EVA		Escaliers Mazargues		I 8000	510	9	Avenue de la Soude	
EVA		Haie Michelet/Delattre 650m² long GS Vaccaro)		I 8888	650	9	Rés Marchal Delattre/Bd Gal Koenig	
EVA		Jardinière Allée des Pins (ex Régie)		I 8000	196	9	Allée des Pins	
EVA		Jardinière Parking Batani		I 8000	220	9	Avenue de la Martheline	
EVA		Jardinière U 557		I 8000	185	9	Avenue Légère	
EVA		Jardinières		I 8000	2541	9	Boulevard de l'Océan	
EVA		Jardinières Coin Joli (le long GS Coin Joli)		I 8779	205	9	Avenue Alfred Nicolas	
EVA		Jardinières Colline St Joseph		I 8000	1600	9	Chemin Colline St Joseph	
EVA		Jardinières Dromel/Haie PTT		I 8000	24	9	Bd Ste Marguerite/Bd Romain Rolland	
EVA		Jardinières La Pugette		I 8000	180	9	Boulevard de la Pugette	
EVA		RP Colgate		I 8000	442	9	124 chemin de Sorniou	
EVA		RP de la Jarre		I 8000	306	9	Avenue Jean Croizat	
EVA		RP Pierre Goinard		I 8000	306	9	Chemin du Roy d'Espagne	
EVA		RP Ramon		I 8000	260	9	Bd de la Pugette/Bd Gaston Ramon	
EVA		RP Régné		I 8000	80	9		
EVA		tpc decathlon (arbusites)		I 8000	441	9	Chemin du Roy d'Espagne	
EVA		TPC DECATHLON Cèdre + abords		I 8000	1487	9	Chemin du Roy d'Espagne	
EVA		TPC Martheline + RP		I 8000	2625	9	Avenue de la Martheline	
EVA		TPC Roy d'Espagne		I 8000	940	9	Chemin du Roy d'Espagne	
EVA		Square des Baumettes		I 8000	270	9	Chemin de Morgiou	
EVA		espaces verts parking Battani			923	9	Traverse du Puits	
EVA		EVA St Tronc La Rose		I 8000	260	10	Boulevard Paul Claudel	
EVA		Ilôt Hébert		I 9008	1837	10	Chemin de l'Argile/Rue Hébert	
EVA		Ilôt St Eloi		I 9008	330	10	Chemin de l'Argile/Rue St Eloi	
EVA		Place de Pologne		I 9009	1250	10	Place de Pologne	
EVA		RP Audoli		I 9047	707	10	Avenue Pierre Doize / Rue Audoli	
EVA		RP du Vallon de Toulouse		I 8000	40	10	Chemin du Vallon de Toulouse/Rue Mauriac	
EVA		RP Florian		I 8000	1000	10	Avenue Florian/Bd Romain Rolland	
EVA		RP Marcel Brion (ou de l'Europe)		I 9008	765	10	Hébert/Menpent/Delpuech	
EVA		RP Zino Francescatti (modifié en 2000)		I 9008	1190	10	Avenue Cantini/Boulevard Delpuech	
EVA		Talus A 50 (Jardinières Suspendues)		I 9009	1901	10	D et G Pénétrante Est	
EVA		U 430 EVA Castel Roc		I 9047	5773	10	boulevard roger luccioni	
EVA		Aire de retournement Bus de la Treille			435	11	Entrée la Treille	
EVA		EVA Air Bel			1 415	11	Avenue Air Bel	
EVA		Ilôt Valvert			2 220	11	Chemin de la Cartonnerie	
EVA		Ronds points + EVA D2A50 saint Menet			2 139	11	Av de saint Menet	
EVA		RP "Hippodrome" + Abords			1 480	11	Traverse de la Montre	
EVA		RP Buzine + EVA			1 202	11	Montée de St Menet / Trav de la Buzine	
EVA		RP CD2H saint menet			297	11	Ch. vicinal de la Millière	
EVA		RP Follereau Ranque			1 845	11	Boulevard Ménard /Avenue Follereau	
EVA		RP la Martine			640	11	Tr. la Martine/Peintres Roux	
EVA		RP la Montre Adrien Legros			820	11	Tr la Montre/Rte de la Valentine	
EVA		RP Martinet			268	11	TR. de la Montre/Peintres Roux	
EVA		RP Mondet			895	11	Av. de saint Menet/Av. Léon Bancal	
EVA		RP Montée du Printemps			1 030	11	Rte Valentine / Rte Sablière / Av St Menet	
EVA		RP Piolet			2 260	11	Rte Sablière/Peintres Roux	
EVA		RP St Menet Est			705	11	Avenue de St Menet	
EVA		RP St Menet Ouest			682	11	Av de St Menet / Montée de St Menet	
EVA		RP Tchorlou			610	11	Av François Chardigny / Av de St Menet	
EVA		Square sainte Madeleine			690	11	Av Bernard Lecache / Bd de la Pomme	
EVA		Talus Phong			1 560	11	Bd de la Pomme / Bd Lecache (11-12)	
EVA		Terminus TRAM+ ZAC des Caillols			6 696	11	Av Follereau / Av William Booth	
EVA		TPC Charigny(Piolet/Tchorlou)			1 600	11	Av François Chardigny	
EVA		Espaces verts CES Chateau Forbin			2 200	11	216 Bd de St Marcel	
EVA		CAILLOLS- TRAM (+U442)			14 816	12	Falenciers/st j du désert/ st pierre	
EVA		Parvis Eglise St-Barnabé+ RP			155	12	Place Caire	
EVA		RP Caillols/Fourragère			66	12	Av des Caillols/Av Fourragère	
EVA		RP des Trois Lucs + EVA			205	12	Place des 3 Lucs	
EVA		RP Enco de Botte + EVA			824	12	Rte Enco de Botte/Ave A. Blachère	
EVA		RP Humel			407	12	Ave Peintres Roux/Tra Serviane	
EVA		RP Jeanne Castinel			254	12	Compadiou / Kaddouz	
EVA		RP Malosse			5 425	12	Ave W. Booth /Butris/Malosse	
EVA		RP Pasteur			67	12	Place Pasteur	
EVA		RP Tino Rossi (ex Comtesse)			89	12	Bd de la Comtesse / Bd Rampal	
EVA		RP Toulon + EVA			718	12	Ave Peintres Roux/Rte des 3 Lucs	

EVA	RP Val DOR		171	12	Fourragère/st. Jean du désert
EVA	Station métro Louis Armand		218	12	Av Louis Armand
EVA	VOIE accès Vaudrans + parking		4 865	12	Allée des Vaudrans
EVA	Espaces verts parking Mairie 11/12		1 492	12	Bd Bouyala d'Amaud
EVA	Athéna/Bord de voie	Voirie	1 200	13	Rue Robert de Roux
EVA	Bd Paul Langevin (15070)	Voirie	7 370	13	Bd Paul Langevin
EVA	Berges du Jarret	Voirie	473	13	Bd Lagnel
EVA	Ilot de la Moussière	Voirie	55	13	Ch de Palma
EVA	Ilot Fondacle	Voirie	165	13	Bd de la Comtesse
EVA	Ilot Paul Dalbret	Voirie	515	13	Av Paul Dalbret
EVA	Ilot Saint Paul	Voirie	183	13	Av St Paul
EVA	Jardinières Avenue de Valdonne	Voirie	819	13	Avenue de Valdonne
EVA	Jardinières des Amphoux	Voirie	345	13	avenue des Amphoux
EVA	Jardinières frais vallon Bâtiment G	Voirie	942	13	Av de Frais Vallon
EVA	Jardinières Lavéran	Voirie	745	13	Bd Lavéran
EVA	L2 Dalle des Tilleuls	Voirie	3 720	13	Chemin du Merlan à la Rose
EVA	Mail de Frais Vallon	Voirie	3 857	13	Av de Frais Vallon
EVA	Musée de la Moto (Talus St Paul)	Voirie	1 070	13	Avenue de St Paul
EVA	Nicolas Appert(U350 La Marie)	Voirie	500	13	Rue Nicolas Appert
EVA	Nicolas Appert(U350)	Voirie	7 600	13	Rue Nicolas Appert
EVA	Normandie Niemen	Voirie	9 181	13	Rue Normandie Niemen
EVA	Parvis Eglise ST Jérôme	Voirie	50	13	Place Peladon
EVA	Pénétrante de Château-Gombert	Voirie	100	13	Rue Centrale
EVA	Place de la Rotonde/bd Auphan	Voirie	6	13	Rue Isabelle Auphan
EVA	Place des Héros – arbre du souvenir	Voirie	505	13	Place des Héros
EVA	Place Haute	Voirie		13	Rue Louis Neel
EVA	Place Haute pourtour bassin	Voirie		13	Rue Louis Neel
EVA	R.P. La Marie	Voirie	625	13	Rue Faurèche
EVA	R.P. la Michelle	Voirie	249	13	Bd Langevin / U 350
EVA	RP 3 Cyprés (400)	Voirie	0	13	Rue des 3 cyprés s: 400
EVA	RP Amphoux	Voirie	133	13	Chemin des Amphoux
EVA	RP Bachala Boualam (Les Balustres)	Voirie	1 600	13	RP Bachala Boualam
EVA	RP Barra/Einstein	Voirie	860	13	RP Barra/Einstein
EVA	RP Barra / Einstein	Voirie	530	13	Avenue Albert Einstein
EVA	RP Barry	Voirie	1 725	13	Rue Barry
EVA	RP Champollion / Amphoux	Voirie	133	13	Rue Jean-François Champollion
EVA	RP des Colbris	Voirie	269	13	Av des Olives
EVA	RP des Olives/Poilus	Voirie	263	13	Av des Poilus/Olives
EVA	RP du cadre (102)	Voirie	0	13	Rue du cadre S: 102
EVA	RP Fermi/Joliot Curie	Voirie	600	13	Rue Fermi/Joliot Curie
EVA	RP Fondacle/Olives/Poilus	Voirie	615	13	Av des Olives
EVA	RP Fresnel/Copernic	Voirie	300	13	Angle rue Fresnel/Copernic
EVA	RP Jean Monet	Voirie	817	13	Bd Einstein
EVA	RP Langevin/Château-Gombert	Voirie	540	13	Chemin de Château-Gombert
EVA	RP Marcel Delprat	Voirie	430	13	RP Marcel Delprat
EVA	RP Marquet	Voirie	1 428	13	Rue Marquet
EVA	RP ND De Consolation	Voirie	135	13	Bd Einstein
EVA	RP Neel / Ringuet	Voirie	51	13	Rue Louis Leprince Ringuet
EVA	RP R. de Roux/Athéna 6 Niels Bohr	Voirie	320	13	Rue Robert de Roux
EVA	RP Rose (TRS)	Voirie	170	13	Rue Louis Neel
EVA	RP Rose/Croix rouge/Olives	Voirie	314	13	Av de la Rose/Croix rouge
EVA	Ruisseau de Palama (berges aménagées planes)	Voirie	8 244	13	Rue F. Joliot Curie
EVA	S08 Talus J.P. Sartre	Voirie	2 050	13	Av JP Sartre
EVA	Talus Beauplan	Voirie	6 800	13	Av JP Sartre
EVA	Talus des Cèdres	Voirie	568	13	Rue de Marathon
EVA	Talus des Murets	Voirie	1 900	13	Ch des Murets
EVA	Talus Poste des Olives	Voirie	170	13	Avenue des Olives
EVA	Talus St Paul (Musée de la Moto)	Voirie	615	13	Avenue de St Paul
EVA	Espaces verts parking Thermidor		3 280	13	Croisement Bd A Einstein et Bd Thermidor
EVA	Anneau Ste Marthe	Voirie	6 130	14	RP Pierre Paraf
EVA	Direction Voirie	Voirie	126	14	Boulevard Glacière
EVA	Echangeur de Plombières	Voirie	9 950	14	Boulevard de Plombières
EVA	Escalier Traverse Mère de Dieu	Voirie	119	14	Traverse Mère de Dieu
EVA	Gare St Barthelemy	Voirie	343	14	Avenue Louis Villecroze
EVA	Ilôt Bd Central - Rotonde	Voirie	65	14	Bd Central
EVA	Jardinière Font Vert bt G	Voirie	395	14	Rue Font Vert
EVA	Jardinière Mérimée (Ext. CA)	Voirie	300	14	Av Prosper Mérimée
EVA	Jardinières Extérieures GS Visitation	Voirie	150	14	Bd Frédéric Sauvage
EVA	L2 (Délaissé-Talus)	Voirie	2 750	14	Avenue Arnavon
EVA	L2 (Echangeur)	Voirie	14 830	14	Avenue Arnavon
EVA	L2 (Lavande)	Voirie	1 000	14	Avenue Arnavon
EVA	L2 Maison des Familles	Voirie	0	14	Avenue Arnavon
EVA	L2 TPC	Voirie	300	14	Avenue Arnavon
EVA	Liaison Pythéas Font Vert (rue Ch. Mattéi)	Voirie	1 898	14	Rue Font Vert
EVA	Liaison Pythéas Font Vert (rue des Cédrats)	Voirie	2 107	14	Rue Font Vert
EVA	MIN des Arnavaux	Voirie	9 360	14	Avenue du MIN
EVA	Raimu (Théâtre du Merlan)	Voirie	915	14	Avenue Raimu
EVA	RP Moretti / Gibbes	Voirie	635	14	Chemin de Gibbes
EVA	RP Pascal Lena	Voirie	493	14	Avenue Raimu
EVA	RP Quella	Voirie	707	14	Rue Jean Quella
EVA	RP Raimu (Ste Marthe/Merlan)	Voirie	284	14	Chem. Ste Marthe au Merlan
EVA	RP Raimu/Mérimée	Voirie	254	14	Avenue Prosper Mérimée
EVA	Talus Jean Jaurès	Voirie	5 200	14	Avenue Arnavon
EVA	Talus Picon	Voirie	950	14	Rue Picon
EVA	Talus Quella	Voirie	210	14	Rue Jean Quella
EVA	TPC Lavoisier	Voirie	429	14	Boulevard Lavoisier
EVA	Arthur Rimbaud (RP)	Voirie	250	15	Traverse de Santi
EVA	Aygalades (Ilôt)	Voirie	250	15	Chemin de la Madrague Ville

EVA	Bricarde (EV + Abords)	Voirie	9 140	15 Rue Geoges De Beauregard
EVA	Bricarde (RP)	Voirie	360	15 Boulevard Henri Barrier
EVA	Calade (Ilôt + Jardinière)	Voirie	2 704	15 Chemin de la Madrague Ville
EVA	Canal de Marseille/ La Martine (Promenade)	Voirie	27 810	15 Che des Drailles/Che de la Martine
EVA	Carrefour des Lions (Ilôt)	Voirie	1 500	15 Avenue de St Antoine à St Joseph
EVA	Casablanca (Talus)	Voirie	730	15 Boulevard Casablanca
EVA	Eva du Bosphore - Lauriers Roses	Voirie	500	15 Boulevard du Bosphore
EVA	EVA Le Châtelier (Aire)	Voirie	704	15 Rue Le Châtelier
EVA	EVA Le Châtelier (Talus)	Voirie	790	15 Ch de St Louis au Rove
EVA	Fontaine Fraîche (RP)	Voirie	3 457	15 Traverse du Pradel
EVA	Gavotte (RP)	Voirie	320	15 Boulevard Henri Barrier
EVA	Ilôt Cabucelle TAM	Voirie	100	15 Traverse Mardirossian
EVA	Ilôt Résidence Nord	Voirie	1 460	15 371 Chemin de Saint-Antoine À Saint-Joseph
EVA	IRP Tuileries/Foucard	Voirie	727	15 Impasse Foucard
EVA	Jardinière Spat	Voirie	132	15 Chemin de la Madrague Ville
EVA	La Viste	Voirie	2 415	15 38, Av de la Viste
EVA	Madrague Ville (Ilôt Calade)	Voirie	900	15 Chemin de la Madrague Ville
EVA	Madrague ville (Ilôts, Centre Prof)	Voirie	2 819	15 Chemin de la Madrague Ville
EVA	Méto Bougainville	Voirie	38	15 Bd Ferdinand de Lesseps
EVA	Mimet Dramard (RP) - Edouard Toulouse	Voirie	704	15 Chemin de Mimet
EVA	Mimet Dramard (Talus)	Voirie	1 095	15 bd Pierre Dramard
EVA	Montléric (Ilôt)	Voirie	392	15 Avenue de St Antoine à St Joseph
EVA	Place St Henri -cimetière	Voirie	3	15 Rue Rabelais
EVA	Résidence des Borels (Ilôts)	Voirie	3 952	15 Avenue de St Antoine à St Joseph
EVA	RN, 8 CD, 4 Talus	Voirie	1 250	15 Ch de St Louis au Rove
EVA	RP Bourrely-Dramard	Voirie	150	15 Chemin des Bourrely
EVA	RP du Bosphore - La Martine	Voirie	95	15 Bd du Bosphore
EVA	RP Georgi Reboul/ Barrier	Voirie	172	15 bd Henri Barrier
EVA	RP Vallon des pins	Voirie	100	15 bd du Bosphore
EVA	S3B avec Sylve (Ilôt)	Voirie	562	15 Avenue de St Antoine à St Joseph
EVA	Square Farcy	Voirie	320	15 Bd Capitaine Gèze
EVA	Station service oasis (Ilôt)	Voirie	160	15 49 chemin de St Antoine à St Joseph
EVA	Talus Mourepiane (Cap Janet)	Voirie	6 950	15 Chemin du Littoral
EVA	Talus Mourepiane Raimbaud/Santi	Voirie	900	15 274, chemin du Littoral
EVA	Vallon des Tuves (Ilôt)	Voirie	564	15 Chemin du Vallon des Tuves
EVA	Zone 22 Grand Littoral rond point barrier et abords	Voirie	2 090	15 Zac St André
EVA	Zone 3 Grand Littoral rond point de la raquette	Voirie	4 500	15 Zac St André
EVA	Zone 4a, 4b et abords U206 Grand Littoral	Voirie	6 120	15 Zac St André
EVA	Zone 5 Grand Littoral	Voirie	4 100	
EVA	Zone 20 grand Littoral	Voirie	2 200	
EVA	Espaces verts Place Saint Louis	I0010213	65	15 Avenue Charles Susini
EVA	Chemin de la Pelouque	Voirie	8 303	16 Chemin de la Pelouque
EVA	Cheminement piéton Mourepiane	Voirie	2 392	16 chemin du Littoral
EVA	Contre allées André roussin	Voirie	662	16 avenue André Roussin
EVA	Ilôt Chamand	Voirie	8 993	16 Chemin du littoral/Ch du ruisseau Mirabeau
EVA	jardinière de l'estaque	voirie	156	16 avenue de l'estaque
EVA	Mourepiane littoral et Mirabeau	Voirie	6 950	16 Autoroute A 55
EVA	Périmètre Rond-point Roussin et Cohen	Voirie	1 830	16 Avenue André Roussin
EVA	Rond-point de la Lave/rabattu	Voirie	113	16 Avenue de l'estaque
EVA	RP Condorcet Rabelais	Voirie	1 257	16 Avenue André Roussin (1257m2)
EVA	RP de la Monjarde	Voirie	530	16 Traverse de la Monjarde
EVA	RP Gravit	Voirie	491	16 Chemin du Littoral /Traverse Martin + TPC
EVA	RP Marcel Provence	Voirie	1 963	16 Chemin du Littoral /Ave André Roussin
EVA	RP Sacomane Saumaty	Voirie	3 759	16 Chemin du Littoral/Boulevard Fenouil
EVA	RP Toussin D'orcino	Voirie	1 257	16 Avenue roussin (1257m2)
EVA	Talus Albert Cohen et rond-point Pelouque	Voirie	992	16 Avenue Albert Cohen
EVA	Talus Avenue de la Gare	Voirie	920	16 Avenue de la Gare
EVA	Talus Chauffert	Voirie	1 200	16 Chemin de la Nerthe
EVA	Talus Droit et Gauche Rue Eydoux	Voirie	6 429	16 Rue Eydoux
EVA	Terre plein Central André Roussin	Voirie	1 359	16 Avenue André Roussin
EVA	TPC Chemin du Littoral	Voirie	425	16 Chemin du littoral
EVA	Mail des écoles	I0010376 +I0010399	560	16 Chemin de Saint Henri
EVA	Espaces verts parking Espace MISTRAL	Propriété ETAT	873	16 Avenue de l'Estaque
EVA	ALLEE LEON GAMBETTA	8000	900	1
EVA	COURS BELSUNCE	7774	50	1
EVA	HALLE PUGET	8000	200	1
EVA	PLACE DES MARSEILLAISES	7804	1400	1
EVA	PLACE GAL DEGAULLE	7757	640	1
EVA	RUE FORTIA	8000	20	1
EVA	RUE RANQUE	8000	140	1
EVA	RUE STE BARBE	8000	620	1
EVA	SQUARE DE LYSER	7774	296	1 Rue des Fabres
EVA	AMIRAUTE	8000	80	2 QUAI DU PORT
EVA	BD DU LITTORAL	8000	13000	2 QUAIS tourette jollette
EVA	BD MIRABEAU	8000	200	2 BD MIRABEAU
EVA	BUTTE DES CARMES partie plates bandes	7925	2000	2 rue ste Barbe
EVA	ESCALIERS LECA	8000	50	2 rue F Lecas
EVA	ESCALIERS MARCHETTI	8000	41	2 rue Marchetti
EVA	Hotel dieu SQUARE DAUMIER	7963	200	2 rue Caisserie
EVA	JARDINIERE ST LAURENT	8000	50	2 rue st Laurent
EVA	MONUMENT TOURETTE	8000	4	2 Esplanade tourette
EVA	PLACE MIREs	8000	5200	2 rue MIREs
EVA	PLATE BANDES BONNETERIE	8000	28	2 rue Bonneterie
EVA	PLATE BANDES ESCALIER TASSOT	8000	60	2 rue Caisserie
EVA	PLATES BANDES CHÂTEAU JOLI	7892	162	2 Rue des Martegales
EVA	PLATES BANDES PROTIS	7924	400	2 Rue St Laurent
EVA	PLATES-BANDES REFUGE	7920	40	2 Rue du Refuge
EVA	Plates-bandes St Laurent	8000	50	2 Rue St Laurent
EVA	QUAI DU PORT	7955	150	2 Quai du port
EVA	RD POINT DE PARIS	8000	160	2 bd de Paris
EVA	TALUS TOURETTE	7906	1100	2 Esplanade tourette
EVA	CHEMIN DE GIBBES	8030	1700	3 CH GIBBES
EVA	GARE ROUTIERE	8000	60	3 gare st Charles

EVA	METRO NATIONAL	038009	360	3	bd National
EVA	PERCEE MARCEAU sans rd point	8000	1100	3	AV GAL LECLERC
EVA	PLACE ST MAURONT	8000	1030	3	Rue F PIAT
EVA	RD PT MARCEAU	8000	1100	3	place Marceau
EVA	TPC ST CHARLES	8000	1900	3	Bd Bourdet
EVA	TRIANGLE JUNOT	7987	270	3	rue Junot
EVA	ESCALIER ESTELLE	8000	30	6	rue Estelle
EVA	ESCALIER VAUBAN	8000	68	6	bd Vauban
EVA	ESCALIERS AUNES	8000	300	6	Rue André Aunes
EVA	EVA MADAGASCAR	8356	1013	6	rue de Madagascar
EVA	JARDINIERE CORINTHE	8000	20	6	av de Corinthe
EVA	JARDINIERE FIOLE/ESCAT	8000	25	6	AV J FIOLE
EVA	PLATEAU CHERCHELL	8000	300	6	Plateau Cherchel
EVA	RD POINT HI BRETEUIL	8000	60	6	Rue Breteuil
EVA	SQUARE EDMOND ROSTAND	8352	300	6	rue st Sutfren
EVA	VILLA PARADIS	8000	300	6	Rue V Paradis
EVA	ABORDS TUNNEL CARENAGE	8389	3200	7	quai de R ive Neuve
EVA	ILOT CATALANS	8000	50	7	corniche Kennedy
EVA	ILOTS CIEUSSAT	8406	100	7	bd Cieussat
EVA	PARKING BATTERIE	8501	550	7	corniche Kennedy
EVA	PLACE JOSEPH ETIENNE	8000	10	7	
EVA	SQUARE AV DES ROCHES	8000	700	7	
EVA	TALUS VALLON DES AUFFES	8400	200	7	
EVA	TERRAIN BD DESSEMOND	8000	180	7	
EVA	EVA MARIE LOUISE/ HAIFA	8000	2430	8	Rue Haifa
EVA	Av Georges Pompidou	8000	470	8	AV Georges Pompidou
EVA	AVENUE GABES dont rd point	8000	1000	8	AV GABES
EVA	BOULEVARD URBAIN SUD sans ronds points	8000	9200	8	Bd Jourdan Barry
EVA	CENTRE VIE BONNEVEINE	8000	2965	8	Av Haifa
EVA	EVA LES LANCERS	8000	1584	8	Bd Des Lanciers
EVA	HAIE LORD DUVEEN		22	8	BD LORD DUVEEN
EVA	HAIE RAPHAEL PONSON		210	8	RUR RAPH PONSON
EVA	ILOTS GASTON CREMIEUX	8000	253	8	Rue Breteuil
EVA	IMPASSE DES LICES	8000	270	8	IMPASSE DES LICES
EVA	JARDIN DU CORAIL	8000	2370	8	Av du Corail
EVA	JARDINIERE BAGATELLE	8577	35	8	Rue du Cdt Rolland
EVA	JARDINIERE BD DE LOUVAIN	8517	60	8	BD LOUVAIN
EVA	JARDINIERE Cdt ROLLAND	8576	1125	8	Rue du Cdt Rolland
EVA	JARDINIERE FLORALIA	8000	347	8	Rue Floralia
EVA	JARDINIERE GOODES	8000	10	8	Bd Delabre
EVA	JARDINIERES BERNEX	8652	1020	8	Bd Bernex
EVA	LA SARETTE	8000	8710	8	av de Hambourg
EVA	LES PIRATES	8638	500	8	Av Joseph Vidal
EVA	LYCEE DAUMIER	8596	173	8	Av Clot Bey
EVA	PARKING CADENELLE	8578	280	8	Av Cadenelle
EVA	PARKING VALBELLE	8000	488	8	Rue Zizinia
EVA	PARVIS GRAND STADE	8631	550	8	Bd Michelet
EVA	PLACE ENGALIERE	8000	3	8	Av Madragues montredon
EVA	PLACE JOSEPH VIDAL	8638	242	8	PL J VUDAL
EVA	PLACE PERCY	8558	749	8	Bd Maillane
EVA	PLACE PIOT	8637	842	8	Av du Corail
EVA	PLACE THEO LOMBARD	8000	50	8	Rue du Cdt Rolland
EVA	PLATE BANDE CHARLES ALLE	8000	100	8	RUE CHARLES ALLE
EVA	PLATEBANDE RABATEAU	8000		8	BD RABATEAU
EVA	RD POINT BERNEIX	8000	40	8	Bd Bernex
EVA	RD POINT BONNEFON	8000	690	8	Av Hambourg/av Bonneveine
EVA	RD POINT ELSA TRIOLLET CARREFOUR	8000	300	8	AV ESLSA TRIOLLET
EVA	RD POINT FALLOT ET EVA	8000	1770	8	av Elsa Triolet
EVA	RD POINT HAIFA MAZARGUES	8000	30	8	HAIFA/MAZARGUES
EVA	RD POINT JOURDAN BARRY BAS	8000	400	8	Bd Jourdan Barry
EVA	RD POINT JOURDAN BARRY HAUT	8000	400	8	Bd Jourdan Barry
EVA	RD POINT MARIE LOUISE	8000	120	8	TRSE MARIE LOUISE
EVA	RD POINT MARIE LOUISE	8000	120	8	TRSE MARIE LOUISE
EVA	RD POINT MURATORE	8000	136	8	Traverse Parangon
EVA	RD POINT NATERO	8000	317	8	Bd des Amis
EVA	RD POINT PERRIER	8000	594	8	Av du Prado
EVA	RD POINT POUCE CESAR		950	8	Rue Haifa
EVA	RD POINT SAVARY	8000	1866	8	Av Hambourg/ch Lanciers
EVA	RD POINT TRAVERSE PRAT	8000	10	8	TRAVERSE PRAT
EVA	RD POINT VERNEJOUL	8000	910	8	Av Pierre Mendesfrance
EVA	RD PT HAIFA MARIE LOUISE	8000	620	8	RUE HAIFA
EVA	ROND POINT DU PRADO		900	8	PRADO/MICHELET
EVA	SQUARE MONTICELLI	8000	235	8	SO MONTICELLI
EVA	SQUARE SERENITE	8560	185	8	Bd Ray Grassy
EVA	TALUS POINTE ROUGE	8689	1730	8	Bd du grand large
EVA	TPC BONNEVEINE	8000	600	8	Av de Bonneveine
EVA	TPC MENDESFRANCE	8000	970	8	Av Pierre Mendesfrance
EVA	TPC VIEILLE CHAPELLE	8000	1084	8	Av Pierre Mendesfrance
EVA	TRAVERSE DES MOUSSES	8000	500	8	TRSE DES MOUSSES
EVA	TRAVERSE MARIE LOUISE	8709	4500	8	TRSE MARIE LOUISE
EVA	TRAVERSE PAUL	8000	150	8	TRSE PAUL
EVA	VOIE NORD OUEST	8000	700	8	Pomègues,cayol,triolet
EVA	ZAC DES VAGUES		520	8	Av Pierre Mendesfrance
EVA	ZAC LA PLAGE	8000	2787	8	Promenade Pompidou
EVA	Espaces verts parking Impasse MAGNAC	8617	2925	8	Promenade de l'Huveaune
EVA	Espaces verts parking Jardin SISLEY	8675	100	8	70 Avenue André Zenatti

total 496 376 m²

arrts	adresse	n° d'équipement	affectation	nature du terrain
5ème	135, ch Saint Jean du Desert, passage Jean Baptiste Garibaldi	2608	SGIP	accompagnement de voirie (talus), parking
8ème	98, bd Georges Estrangin	1464	DGAVE (voirie)	trottoir et stationnement, tour du bassin SEM
	tr Pourrière, rue Musso	1223	SGIP	délaissé de voirie clôturé, voirie à réaliser
9ème	130, ch de Morgiou	4913	SGIP	délaissé de voirie clôturé
	60, av de la Panouse	4298	SGIP	accompagnement de voirie
	angle r Henri Tomasi – av de Lattre de Tassigny	5003	SGIP	délaissé de voirie
	av de Luminy, r Henri Cochet, r Antoine Bourdelle	3245	SENR	bord de voies non aménagés, parkings
10ème	17, tr Chante Perdrix	286	DEEU	passage public
	ch de Val des Bois	312	SGIP	délaissé de voirie, parking, passage piéton
11ème	av du Pontet	2892	DGAVE (voirie)	réserve pour voirie, voirie réalisée, parking
	tr des Loubets	2645	DGAVE (voirie)	accompagnement de voirie (talus)
	5, route de la Treille	3093	SGIP	délaissé de voirie
	tr des Faïenciers	4243	SGIP	réserve pour voirie
12ème	rue du Petit Séminaire	4712	DGAVE (voirie)	réserve pour voirie
	rue Leroy	804	DGAVE (voirie)	réserve pour voirie
	bd Belle Vue, av de la Fourragère	2352	SGIP	accompagnement de voirie
13ème	27, ch de La Sartan	1134/1399/3659	DGAVE	délaissé de voirie
	tr du cimetière de Château Gombert	3898	DGAVE	parking
	30, bd de la Boudinière	3356	DGAVE	délaissé de voirie
	96, ch de Palama	170	DGAVE	réserve pour voirie
	rue Renée Chaillan	1112	SGIP	réserve pour voirie
	19, bd Bara	1815	SGIP	réserve pour voirie
	222, r Albert Einstein	3736	SGIP	accompagnement de voirie
	37, ch de Palama	2328	SGIP	cheminement piéton
	angle r Paul Langevin – av de Château Gombert	504	SGIP	rond-point aménagé, voirie réalisée, délaissé de voirie
	rue Albert Marquet	2955	SGIP	accompagnement de voirie
	talus HLM Ragny – Salvador Allendé	1211/1212	SGIP	délaissé de voirie(en travaux)
	rue des Polytres	554	SGIP	réserve pour voirie
	68, ch rural de la Pounche	4993	SGIP	réserve pour voirie
	ch rural de la Pounche	1701	SGIP	réserve pour voirie
	av Jean Paul Sartre	1150	SGIP	délaissé de voirie
	av Jean Queillaud	2650	DGAVE	réserve pour voirie
	av Raimu et av Prosper Mérimeé	369	DGAVE	délaissé de voirie
	71, ch rural de Fontainieu	148	DGAVE	voirie réalisée et délaissés

14ème	20, r des Guardians	364	DGAVE	accompagnements de voirie
	89, r Paul Coxe	2014	DGAVE	parking, délaissés
	av Claude Monet	598	SGIP	réservation pour voirie
	53, ch de Sainte Marthe	291	SGIP	délaissé de voirie
15ème	bd de la Savine	1991	DGAVE	voirie réalisée, accompagnements
	172, bd de la Savine	1616	DGAVE	voirie réalisée, accompagnements
	rue de la Pagode	4789	DGAVE	voirie réalisée, accompagnements
	rue Séverine, tr Santi	1453	DVP	délaissé de voirie clôturé
	av Anne-Marie	1167	SGIP	réservation pour voirie
	287, ch de la Madrague Ville, bd Demandolx	2986	SGIP	parking non aménagé
16ème	141, ch de Saint Louis au Rove	1004 et 4959	DGAVE	délaissé de voirie
	rue de la Vallouise	4542	DGAVE	parking aménagé, accompagnement
	rue Anne Gacon	1069	SGIP	délaissé de voirie
	r Albin Meylan	2461	SGIP	délaissé de voirie
	imp Louis Saint Amand	4341	SGIP	voirie réalisée, accompagnements
	ch du Vallon	2461	SGIP	réservation pour voirie
	96, ch de la Pelouque	574	SGIP	délaissé de voirie

EVALUATION des charges VILLE DE MARSEILLE**Espaces verts et espaces naturels de voirie****entretenus par Direction des Parcs et Jardins****et****Service Espaces Naturels et Risques****1) Patrimoine concerné :**

Espaces verts publics dédiés à tout modes de déplacement urbains, relevant de la compétence de la Métropole en application de l'article 5217 -2 de CGCT :
Ces espaces se rencontrent sur différents types d'aménagements et constituent des dépendances de voirie : Ronds points, talus, accotements, accompagnements et délaissés de voirie, parkings publics non dédiés à un équipement, mails et liaisons piétonnes, pistes cyclables.....

2) Patrimoine entretenu par la Direction des Parcs et jardins
(cf inventaire des espaces EVA)

Travaux d'entretien consistent, sur les espaces plantés, en :

- entretien et remplacement des plantations
- taille des végétaux
- tontes, débroussaillage, désherbage
- enlèvement des déchets de taille
- enlèvement des déchets ménagers, papiers et déchets végétaux naturels
- traitements phytosanitaires
- apports de substrats et supports de cultures
- apports d'amendements organiques et fertilisants
- paillage
- entretien des dispositifs d'arrosage
- entretien des clôtures des espaces plantés
- entretien du mobilier urbain (bancs, corbeilles, hors potelets et barrières de voirie).

3) Patrimoine Service Espaces Naturels (cf inventaire des espaces naturels)

Les travaux consistent, sur les espaces végétalisés, en :

- taille des végétaux
- tontes, débroussaillage, désherbage
- enlèvement des déchets de taille
- enlèvement des déchets ménagers, papiers et déchets végétaux naturels
- entretien des clôtures des espaces végétalisés,
- entretien du mobilier urbain (bancs, corbeilles, hors potelets et barrières de voirie),
- entretien des barrières .

Budget annuel : 19 000 € TTC

4) Budget annuel Espaces entretenus par la Direction des Parcs et Jardins et le Service Espaces Naturels :

Surface totale des espaces entretenus: 496 376 m²

Ardts	Régie en ETP	Masse salariale régie €TTC/an	Coût entretien marchés entreprises en €TTC/an	Coût entreprises renouvellement en € TTC/an	TOTAL €TTC /an
4-5-9-10-11-12	3,22	102 902 €	66 064 €	72 670 €	241 636 €
1-2-3-6-7-8	1,24	61 771 €	132 128 €	41 290 €	235 189 €
13-14-15-16	3,92	153 368 €	334 449 €	99 096 €	586 913 €
TOTAL	8,38	318 041 €	532 641 €	213 056 €	1 063 738 €

Etudes	9 290 €
Espaces naturels (délaisés de voirie, talus, réservations, parkings)	19 000 €
Eau d'arrosage :	82 580 €
Frais véhicules :	54 000 €
Frais matériels/engins/ consommables :	61 935 €
Frais généraux/Frais structure (8%) :	103 243 €

TOTAL GENERAL ANNUEL (€TTC) : 1 393 787 €

Soit pour 496 376 m² 2,81 €/m².an